



DÉTERMINER LES PAIEMENTS

Bon nombre de sociétés-mères tendent à ne pas accorder de priorité aux dividendes, surtout pendant les premières années d'existence de la coentreprise. Elles touchent souvent directement les profits au moyen des prix de transfert et des contrats de service. Cependant, les profits à long terme constituent l'objectif primordial de la plupart des coentreprises, et des désaccords peuvent survenir sur la façon de les répartir. Le plus souvent, les désaccords portent sur la question de savoir s'il faut garder les bénéficiaires ou les réinvestir et assurer la croissance soutenue de la coentreprise ou les répartir entre les sociétés-mères.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Des désaccords surviennent souvent entre les associés dont l'activité et la culture nationale sont différentes au sujet des politiques et des procédures d'exploitation de base, comme :

- les pratiques comptables;
- la budgétisation et les procédures de déclaration des états financiers;
- les lignes directrices sur la santé et la sécurité;
- les procédures de protection de l'environnement;
- les pratiques relatives au personnel;
- les affaires publiques et les stratégies de communication;
- les achats de matières premières ou de composants;
- la détermination des prix de transfert et de la rentabilité;
- le réinvestissement c. paiement de dividendes,
- le règlement des conflits.

L'entente devrait expliquer les politiques et les procédures dans ces domaines, et indiquer qui sera chargé de contrôler ces aspects. Par exemple, les entreprises du Canada, des États-Unis et de l'Europe ont habituellement des ratios d'endettement inférieurs à celles du Japon.